



DEFENDDEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU - 38^{ème} session ordinaire

Point 6 : Adoption du rapport sur l'EPU du Burundi

Intervention orale

Intervention lue par : Nicolas Agostini

Monsieur le Président,

DefendDefenders (the East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project) prend note des réponses du Burundi aux recommandations reçues lors de son EPU. Nous regrettons le manque de volonté du gouvernement de ratifier des instruments internationaux clefs tels que le Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, dont le gouvernement s'est retiré dans une tentative d'échapper à ses responsabilités pour les crimes internationaux commis.

Le gouvernement continue de défier le système onusien des droits humains. Dans les réponses qu'il a fournies en amont de la réunion d'aujourd'hui, il a dédié seulement deux paragraphes aux 34 recommandations concernant la coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme (HCDH) et la Commission d'enquête mise en place par ce Conseil pour faire la lumière sur les violations et atteintes commises depuis avril 2015. Nous considérons qu'il s'agit là d'une insulte supplémentaire aux victimes.

Le rejet par le gouvernement de recommandations ayant trait à la lutte contre l'impunité, en particulier des jeunes du parti CNDD FDD au pouvoir, ou *Imbonerakure*, et aux libertés d'ex-expression, de réunion pacifique et d'association, est particulièrement édifiant.

Enfin, nous condamnons les représailles infligées par le gouvernement burundais aux défenseurs des droits humains coopérant avec les Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes. Je conclus en citant une recommandation, offerte par le Ghana, que le gouvernement du Burundi a rejetée : « *Enquêter sur toutes les allégations faisant état de violences, d'intimidation, de harcèlement et de surveillance à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et mener sans délai des enquêtes impartiales afin que les auteurs de tels actes soient traduits en justice* » (137.169). Ce comportement, Monsieur le Président, n'est rien moins qu'une attaque contre le système onusien des droits humains dans son ensemble.

Je vous remercie de votre attention.